

SECTION V

ANNEXES AU REGLEMENT TECHNIQUE

ANNEXE N° 1

REGLEMENT D'EXECUTION ET DE CLASSEMENT CFE CARABINE LIBRE MATCH COUCHE ET 3 POSITIONS ET CARABINE A AIR.

- 1 Les CFE carabine libre match couché et trois positions resp. carabine à air se déroulent conformément aux prescriptions en vigueur de l'ISSF.
- 2 L'organisation se fait d'après le mode suivant:
Une équipe organise la rencontre et les autres équipes de la même division s'aligneront pendant la journée et aux heures prévues par le calendrier.
- 3 Les détails d'exécution seront notifiés au calendrier
- 4 Le classement de ce CFE se fait par addition des anneaux obtenus.
- 5 L'équipe ayant totalisée le plus haut total est champion national dans la division la plus élevée et champion fédéral dans la division respective,
- 6 En cas de forfait, voir Règl.Admin. Art.10.b.11 et Règl.Tech. Art.5.c.(17).)

ANNEXE N° 2

REGLEMENT D'EXECUTION ET DE CLASSEMENT CFE PISTOLET

- 1 Les CFE pistolet se déroulent conformément aux prescriptions en vigueur de l'ISSF
- 2 Le déroulement se fait en matchs aller et retour suivant calendrier de la CTP.
- 3 Les détails d'exécution seront notifiés au calendrier
- 4 Le classement de ce CFE se fait par addition des points obtenus. L'équipe gagnante obtiendra 3 points. L'équipe perdante obtiendra 1 point. En cas d'égalité les équipes obtiendront 2 points chacune.
- 5 L'équipe ayant totalisée le plus haut total de points ou en cas d'égalité le plus haut nombre des anneaux est champion dans la division respective, et champion national dans la division la plus élevée, s'il n'y a pas de CNE tiré séparément
- 6 En cas de forfait l'équipe gagnante obtiendra 3 points. (voir Règl.Admin. Art. 10.B.11 et Règl.Tech. Art.5.c.(17).)

ANNEXE N° 3 Championnats de tir « Shotgun »

- a. Aux CNI, seuls les tireurs de nationalité luxembourgeoise et valablement licenciés peuvent participer.
 - b. Aux CFI, chaque tireur valablement licencié et quel que soit sa nationalité peut participer.
 - c. Aux catégories Juniors et Vétérans peuvent participer tous les tireurs remplissant les conditions d'âges et ayant déclaré lors de l'inscription vouloir participer dans leur catégorie d'âge respective. Le tireur ne déposant pas de déclaration d'âge, sera classé automatiquement dans la catégorie "Seniors".
 - d. Pour les classes d'âge se référer au Règl.Admin.Art.22.1.
 - e. Pour les classements se référer au Règl.Admin.Art.22.2.
- Pour les classements par équipes, il faut avoir au moins 2 équipes participantes. Une société peut aligner plusieurs équipes.
- f. Les programmes se dérouleront suivant les règles de l'ISSF, de la FITASC ou tout autre organisme reconnu par la FLTAS.
 - g. Les tireurs composant l'équipe doivent être nommés lors du tirage au sort qui a lieu 1/2 heure avant le début de la première manche.
 - h. Une équipe se compose de trois(3)
 - i. Le classement par équipes ne peut se faire que par les résultats de tireurs ayant participé soit au CNI, soit au CFI.
 - j. La participation de tireurs de nationalité étrangère est réglée par les dispositions du RF, Section V art 4.A.(6).
 - k. Les autres dispositions du RF concernant les CNE, CNI, et CFI restent également applicables.
 - l. L'organisateur du championnat est responsable de la stricte observation du présent règlement.
 - m. Le club organisateur pourra suivant ses possibilités organiser un "CHAMPIONNAT OPEN" ou des tireurs de nationalité étrangères pourront participer. Il veillera cependant que tous les tireurs licenciés puissent participer en priorité. Le classement des tireurs étrangers se fera à part.

ANNEXE N° 5

Règlement pour le Championnat Fédéral Cible et Brocard.

A La distance est de 100m ± 1m.

B Les cibles employées sont:

- 1 la cible ISSF Pistolet 25/50m .
- 2 la cible internationale Brocard, 5 cercles de droite à gauche.

C L'arme à utiliser doit remplir les conditions suivantes:

- 1 L'arme doit être en parfait état de fonctionnement,
- 2 la détente est libre - la double détente est autorisée,
- 3 le poids propre de l'arme ne peut dépasser 6 kg,
- 4 tous les systèmes de visée sont permis
- 5 une plaque de couche réglable est autorisée, la limite de débattement vertical autorisée vers le bas et le haut à partir de la position neutre centrale est de 30mm. (Voir Règl.ISSF 7.4.2.1)
- 6 ne sont pas permis:
 - une lunette de visée,
 - une bretelle de tir,
 - des tubes de rallonge pour tunnel à guidon
 - un niveau à bulle à air ou autre
 - un champignon,
 - tout autre accessoire ne faisant pas partie intégrale de l'arme.

D Les munitions ne peuvent présenter des défauts, le calibre doit être égal ou supérieur au calibre .22 Hornet. Les munitions commerciales et rechargées sont admises

E La position de tir et le vêtements du tireur.

- 1 Le tir se fait en position debout sans appui.
- 2 Les vêtements et équipements de tir, conforme au règlement ISSF, suivants sont autorisés:
 - une veste de tir
 - un pantalon de tir
 - des chaussures de tir
 - un gant de tir

F Vérification du matériel.

- 1 Il appartient au directeur de tir de vérifier et d'apporter si nécessaire, une correction à tout instant, aux position, armes et équipements des tireurs.
- 2 Tout tireur non conforme aux dispositions de ce règlement est à éliminer.

G Le concours.

- 1 Le concours sera tiré en une série de 10 balles par disciplines. Sur décision de la FLTAS le nombre de séries pourra être augmenté.
- 2 Chaque tireur a droit à:
 - 10 min. de coups d'essai, coups illimités
- 3 Le temps accordé à chaque tireur est de:
 - 20 minutes pour la série de 10 coups de compétition.
- 4 L'usage d'un télescope de repérage des impacts est autorisé, le tireur ne peut en aucun cas être secondé par un assistant.
- 5 Les cibles doivent être vérifiées et calculés par 2 juges officiels dont un est à désigner par la CT de la FLTAS et l'autre par l'organisateur.

H Le classement.

(Voir Règl.Admin.Art.22.2.1-3)

I. TIR ANTICIPE (voir Section V Règl.technique Art.11.H.)

ANNEXE N° 6 **VOIR NOUVEAU TEXTE**

ANNEXE N° 6A **VOIR NOUVEAU TEXTE**

ANNEXE N° 6B **VOIR NOUVEAU TEXTE**